

Avis de l'Etat sur le projet de modification n°2 du PLU de Montereau-sur-le-Jard

GERMILLAC Eliane (Assistante du service) - DDT 77/STAC <eliane.germillac@seine-et-marne.gouv.fr>

mercredi 18 novembre 2020 à 08:54 réception

À : mairie-de-montereau-sur-le-jard@orange.fr

Cc : DAVIAUD-CLAVERIE Caroline (Chargée de planification territoriale) - DDT 77/STAC/PSPT/UPTS , LEDAY-JACQUET Aude (Chef de service) - DDT 77/STAC , LUCAS Nolwenn (Chef d'unité) - DDT 77/STAC/PSPT/UPTS , TARTINVILLE Stephane (Adjoint au chef de service et Chef du pôle PSPT) - DDT 77/STAC



Montereau-sur-le-Jard.pdf
136 Ko

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint, le courrier adressé à Monsieur le maire de Montereau-sur-le-Jard concernant l'avis de l'Etat sur le projet de modification n°2 du PLU de Montereau-sur-le-Jard.

L'original arrive par courrier

Pouvez-vous nous envoyer un accusé de réception

Vous en souhaite bonne réception

Bien cordialement

--

Eliane GERMILLAC

Assistante du service

STAC - Service Territoires, Aménagements et Connaissances

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
288 rue Georges Clemenceau, Parc d'Activités - 77005 Vaux-le-Penil
Adresse postale : BP 596 - 77005 Melun Cedex
Tel : 01 60 56 73 30

eliane.germillac@seine-et-marne.gouv.fr

ddt-stac@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Territoires, Aménagements et Connaissances
Affaire suivie par Caroline DAVIAUD-CLAVERIE
Chargée de planification territoriale
Tél : 01 60 56 71 30
Mél : caroline.daviaud-claverie@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le **18 NOV. 2020**

**Le directeur départemental des
territoires**

à

**Monsieur Christian HUS
Maire de
Montereau-sur-le-Jard**

Objet : Avis de l'État sur le projet de modification n°2 du PLU de Montereau-sur-le-Jard

Référence : STAC PSPT 2020 – 179

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montereau-sur-le-Jard a été notifié par courrier du 19 octobre 2020, reçu le 21 octobre 2020 à la DDT de Seine-et-Marne.

Ce projet de modification correspond à une procédure de modification de droit commun. Cette dernière a été engagée par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2020, justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUz en zone UE.

En application des dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, l'État est associé à la procédure de modification du PLU de la commune. Son avis sur le projet doit être joint au dossier soumis à l'enquête publique.

Nature et caractéristiques du projet

Le projet de modification n°2 du PLU de Montereau-sur-le-Jard a pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AUz pour classer les terrains concernés en zone UE. Au sein du PLU, ladite zone UE est dédiée aux équipements publics que sont la plaine de jeux et la station d'épuration.

La zone nouvellement ouverte à l'urbanisation a pour objet la création d'une station d'épuration (STEP) d'une capacité de 1400 Equivalent Habitants (EH) qui traitera uniquement les eaux issues de la seule ZAC du Tertre de Montereau. Cet équipement est jugé nécessaire à la poursuite de l'aménagement du site de la ZAC et à son bon fonctionnement. L'implantation de la nouvelle STEP est prévue au Nord de la RD 57, sur une surface d'environ 1,5 ha, à proximité immédiate du site de la ZAC.

Un premier projet avait envisagé l'extension de l'actuelle STEP, implantée au Sud-Est du hameau d'Aubigny, dont la capacité actuelle est de 880 EH. Toutefois, afin d'optimiser le système d'assainissement (collecte et traitement)

ainsi que les coûts de réalisation, ce nouveau site d'implantation a été sélectionné. En effet, la distance (à vol d'oiseau) entre le site de la ZAC du Tertre de Montereau et la STEP du hameau d'Aubigny est d'environ 1 km.

Procédure engagée

L'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU est soumise à une procédure de modification de droit commun lorsqu'elle est réalisée dans les neuf ans suivant sa création (Art. L.151-31 et L.151-36 du CU). Le PLU de Montereau-sur-le-Jard ayant été approuvé le 24 février 2014, la zone 2AUz a donc moins de neuf ans et peut être ouverte à l'urbanisation par le biais de cette procédure, à condition que soit démontrée la nécessité de son ouverture.

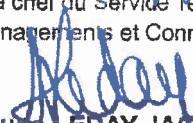
La justification de l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur pour la création d'une STEP a été menée dans la notice explicative.

Compléments conseillés

A la lecture de la notice explicative et notamment du règlement de la zone UE, il apparaît nécessaire d'apporter quelques compléments à l'en-tête de la zone UE qui doit être mise à jour. En effet, il n'est fait mention que de la plaine de jeux et de la station d'épuration existante et de la volonté de permettre leur pérennisation.

D'autre part, il est conseillé de compléter l'article UE2 concernant les occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières en précisant « l'affectation des sols selon les usages principaux qui peuvent en être faits ou la nature des activités qui peuvent y être exercées » (art. L.151-9 du CU). A titre d'exemple, il pourrait être ajouté à l'article UE2 « *les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif permettant le traitement des eaux et les activités liées à la plaine de jeux* ».

Le projet de modification n°2 du PLU de Montereau-sur-le-Jard reçoit un avis favorable de l'État.

Par le 885, par délégation,
La chef du Service Territoires
Aménagements et Connaissances

Anne LEDAY-JACQUET

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil



MAIRIE de LISSY

Place Roger Chauveau – 77550 LISSY

Tél. 01 64 38 85 90 – email : mairie.lissy@ville-lissy.fr

COURRIER
ARRIVE LE

09 NOV. 2020
MAIRIE DE MONTEREAU
SUR LE JARD

A l'attention de Christian HUS
Mairie de Montereau-sur-le-Jard
Place de l'église
77950 MONTEREAU SUR LE JARD

Objet : Modification n°2 PLU de Montereau-sur-le-Jard

Monsieur le Maire, Cher collègue,

J'accuse réception en date du 20 octobre 2020, de votre demande concernant la modification n°2 de votre PLU portant d'utilité d'ouverture à l'urbanisation une partie de la zone 2AUz en zone UE.

Je vous précise que nous avons aucune observation à formuler concernant votre dite modification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Lissy, le 5 novembre 2020

Jean-Claude LECINSE,
Le Maire de Lissy.



Mairie de Voisenon



Département de Seine & Marne
Arrondissement de Melun - Canton de Melun

COURRIER
ARRIVE LE

06 NOV. 2020
MAIRIE DE MONTEREAU
SUR LE JARD

Voisenon le 03/11/2020

M Christian HUS
Maire,
Mairie de Montereau-sur-le-Jard
Place de l'Eglise
77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Objet : Modification n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme

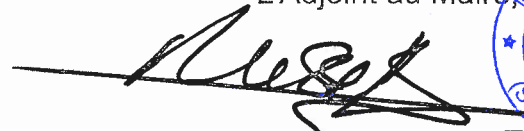
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 19 Octobre 2020, reçu par nos services le 20 Octobre 2020 concernant la modification n° 2 de votre Plan Local d'Urbanisme.

Après consultation de vos documents joints, nous vous informons que ces derniers ne font l'objet d'aucune remarque de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
L'Adjoint au Maire


Francis ROUSSET





COURRIER
ARRIVE LE

27 OCT. 2020
N° 2010/139
MAIRIE DE MONTEREAU
SUR LE JARD

Mairie de Montereau sur le Jard
Monsieur le Maire
Place de l'Eglise
77950 MONTEREAU SUR LE JARD

Limoges-Fourches, le 22/10/2020.

Objet : Notification de la Modification N 2 du PLU.

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 19 octobre 2020 sollicitant un avis de la commune de Limoges-Fourches pour la modification N°2 de votre Plan Local d'Urbanisme.

Après consultation de votre dossier, nous n'avons aucune observation à formuler sur le dit-projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Philippe CHARPENTIER.



Commune de Limoges-Fourches

11, place de l'Eglise – 77550 LIMOGES-FOURCHES – Tél. : 01 64 38 87 08 –
Fax : 01 64 38 40 23 – mairie@limogesfourches.fr – www.limogesfourches.fr

MAIRIE DE MONTEREAU SUR LE JARD
Monsieur Christian HUS
Maire
Place de l'église,
77950 Montereau-sur-le-Jard

Melun, le 27 octobre 2020

Dossier suivi par : Malaurie DOUAUD
Chargée d'Études en Urbanisme
Tél : 01.64.79.26.16
Email : malaurie.douaud@cma77.fr

Objet : Avis de la CMA 77 sur l'arrêt du projet de modification n°2 du PLU de Montereau-sur-le-Jard

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 19 octobre 2020 relatif à l'arrêt du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Montereau-sur-le-Jard, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne n'a pas d'observations à formuler.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'Artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY
Présidente